



"En priorité en bordure des cours d'eau"

### Rappel PAC

La conditionnalité des aides PAC impose pour tout producteur soumis au gel obligatoire de maintenir un couvert environnemental sur 3 % de la SCOP + gel. Si des cours d'eau (définis par les traits continus bleus sur la carte IGN) sont présents sur l'exploitation, ce couvert doit être positionné en

priorité le long des cours d'eau sous forme de bandes d'au moins 5 m de large. (La largeur prise en compte dans le calcul des 3 % peut aller jusqu'à 10 m).

### Certaines parcelles prioritaires

Une étude de terrain a été menée sur des secteurs particulièrement sensibles des zones à protéger\* pour mettre en évidence les parcelles qui présentent les risques les plus élevés de transfert d'intrants vers les cours d'eau.

Ces parcelles sont considérées comme prioritaires pour la mise en place de bandes enherbées même si elles sont hors champs réglementaire. Elles ont été reportées sur une carte au 1 / 25 000 diffusée auprès des différents techniciens intervenant sur ces secteurs.

\* affluent gauche du Ludon en amont du captage des Arbouts, commune d'Orist et sous bassins versant de la Gouaougue (Bassin Versant d'Audignon)

## Une implantation comme une prairie

### Mélanger les espèces

Pour être particulièrement efficace, le couvert végétal doit être composé de plusieurs espèces.

Les graminées sont recommandées pour leur facilité d'implantation à l'automne et au printemps. Ray grass anglais, la fétuque élevée, rouge traçante ou semi-traçants sont préconisés pour leur adaptation aux conditions pédoclimatiques du Sud Ouest. Un bon mélange doit contenir moins de 45 % de ray grass et plus de 30% de fétuque.

### Mettre la bonne dose

Doses de semis indicatives préconisées par l'ITCF

Espèce	Dose de semis (kg/ha)	
	Culture pure	Association de graminées
Ray grass anglais	12-15	dose de chaque graminée =
Fétuque élevée	18-20	dose en culture pure divisée
Fétuque rouge	18-20	par le nombre de graminées

L'implantation s'effectue comme pour une prairie avec de préférence une semis à la volée. L'entretien peut être réalisé par fauche ou broyage une ou deux fois par an. La pérennité, sans apport d'azote varie de 3 à 5 ans selon les espèces.

Une largeur minimale de 10 mètres est préconisée. Attention à ne pas laisser des raies de labour dans le sens de la pente en bordure des bandes enherbées.

Pratique	Coût Moyen	Points forts	Points faibles
Repousses	41 €/ha	La moins chère rapide	Mauvaise implantation
Semi- direct	70 €/ha	Rapide - Bon placement de graine	Coût du semoir
Semis à la volée	83 €/ha	Rapide - Matériel de semis peu cher	Semis sensible à la dérive
Semoir classique	87 €/ha	Bon placement de la graine	Préparation du sol longue
Semoir Horsch (fraise et planche de semis)	104 €/ha	Rapide - Qualité de semis	Coût du semoir et de l'entretien

source CUMA Sud Ouest



### Pour en savoir plus

**Chambre d'Agriculture des Landes**  
Cité Galliane BP 279  
40005 Mont de Marsan cedex  
tél. : 05.58.85.45.10.



**FDCUMA des Landes**  
248 av. Cronstadt BP 617  
40006 Mont de Marsan cedex  
tél. : 05.58.75.90.55.

## Combien ça coûte ?

### Quelles sont les aides ?

Pour percevoir des aides dans le cadre des CAD, la pratique doit aller au delà des exigences imposées par la PAC.

**Aides liées aux mesures agri-environnementales :**

- Implantation des dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables : 374,85 €/ha de bandes enherbées/an
- Localisation pertinente du gel PAC pendant 5 ans : 106,70 €/ha de bandes enherbées/an



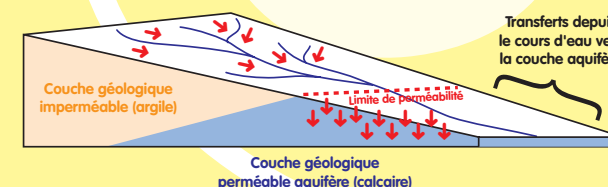
Les agriculteurs landais s'engagent

# Mettre en place des bandes enherbées

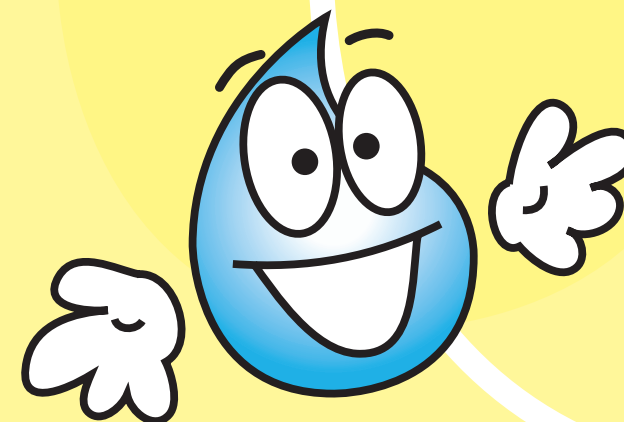
La convention agriculture-environnement signée entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général a pour objectif la préservation de la qualité des eaux sur les trois zones à protéger des Arbouts, d'Audignon et d'Orist.

La ressource en eau exploitée est souterraine mais cependant, dans les trois bassins versants qui alimentent ces forages, la qualité des cours d'eau peut influencer la qualité de l'eau de la nappe. Réduire les transferts d'intrants vers les cours d'eau est nécessaire pour préserver la qualité de l'eau potable de ces secteurs.

Les bandes enherbées permettent d'atteindre cet objectif.



"Un moyen efficace pour limiter la pollution des cours d'eau"



**L'action des bandes enherbées est multiple :**

- ralentissement du ruissellement de l'eau à la surface du sol,
- réduction de la charge polluante de l'eau ruisselée en fixant les particules et substances,
- amélioration de la capacité d'infiltration du sol grâce au système racinaire,
- maintien d'une activité biologique importante favorisant la dégradation des produits phytosanitaires et la réorganisation des nitrates,
- constitution d'une zone tampon sans apport d'intrants limitant les contaminations directes.

Il est prouvé qu'une bande enherbée de 6 mètres de large réduit de 80 % le flux de produits phytosanitaires et de 65 % le flux de nitrates (source ITCF).

